

COMMUNE DE LEGNY

Conseil municipal du 6 octobre 2011

Le quatre juillet deux mil onze à vingt heures, le Conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S. JOVILLARD, Messieurs M. VIEUX, J. PLASSE, O. MORIN, J.C. DELESTRA, G. GUNTHER, D. CORDIER, G. PICAMAL, Mmes DUPORT, BRAYMAND

Absent excusé: Sylvain GROS

Public présent : Mme MELLON, secrétaire de Mairie
M. et Mme POLI, Mme Sylvaine MASSINI

En préambule, un tour de table est effectué pour présenter chaque conseiller et ses délégations.

1. Délibérations soumises au vote :

PERSONNEL COMMUNAL

a. Attribution de l'IAT (Indemnité Administrative de Technicité) à Laure MELLON

Mme le Maire explique les modalités de rémunération des agents territoriaux et expose la possibilité d'attribuer la prime IAT aux agents méritants.

Laure MELLON ayant des compétences dues à sa formation et son expérience, et au vu de son investissement, notamment dans la mise en œuvre de la régie cantine et garderie, il est proposé de lui attribuer l'IAT, pour un montant brut de 282 € mensuels, soumis à cotisations.

Adopté à l'unanimité.

b. Avenant à la délibération n°2010.22 du 4 mai 2010 de création des postes d'adjoint technique

Mme le Maire explique que la création des postes d'adjoint techniques, occupés aujourd'hui par Mmes GIRARDIN et COMBES, ne tenait pas compte de l'entretien des bâtiments communaux, pourtant assurée par ces agents.

Il est demandé de créer un avenant à la délibération sus nommée afin d'intégrer les bâtiments communaux dans le champ de compétence des agents.

Adopté à l'unanimité.

c. Avis du conseil municipal sur l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Laure MELLON explique le projet de loi visant à réduire de 10% la part de cotisation des communes pour le CNFPT (Centre National de la Fonction publique Territoriale), et ses conséquences directes : baisse des ressources du CNFPT et donc baisse en nombre et/ou en qualité de la formation des agents, et un accès à la formation plus difficile pour les communes et/ou les agents en difficulté.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le maintien de l'effort financier des collectivités consacré à la formation à hauteur de 1%.

Adopté à l'unanimité.

d. Approbation du nouveau taux de cotisation du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion, pour avenant au contrat.

Le Centre de Gestion conclut des marchés publics pour la prévoyance statutaire des agents des collectivités territoriales qui cotisent auprès de lui.

A compter du 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la commune sera modifié, et porté à 5.94%.
Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur l'acceptation de ce taux.
Proposition adoptée à l'unanimité.

FINANCES

e. Création d'un tarif spécial « associations extérieures à la commune » pour l'usage régulier de la salle des fêtes

Mme le Maire rappelle que la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement aux associations elginoises, 3 fois par an.

La commune a été sollicitée par l'association ADELCA pour proposer des cours de théâtre aux enfants et souhaite utiliser la salle 1 soir par semaine, en période scolaire. Mme le Maire souligne qu'en terme de chauffage cela n'aura pas d'impact puisque l'école utilise déjà la salle tous les jours. Mme le Maire propose d'instaurer néanmoins une tarification symbolique, à hauteur de 20 euros par mois pour les mois d'hiver (octobre à mars inclus), sous forme de forfait payé en début de saison. Il sera délibéré au cas par cas si d'autres demandes émanent d'associations extérieures à la commune.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la mise en œuvre de ce tarif.
Proposition adoptée à l'unanimité.

f. Décision modificative sur le budget du RAMI

Mme le Maire rappelle l'historique de création du RAMI.

Cette année, divers investissements ont été intégrés au contrat CAF : achat d'un véhicule, de matériel informatique et d'un logiciel.

Le véhicule a coûté moins cher que prévu (15 642.66 € au lieu des 16 650 euros budgétés) ; par contre, le matériel informatique a coûté 399.79 euros de plus que prévu.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour la validation d'une décision modificative permettant de combler le manque financier sur l'opération 101 Matériel Informatique par la somme disponible sur l'opération véhicule.

Proposition adoptée à l'unanimité.

g. Exonération (ou pas) de la taxe foncière des propriétés non bâties à usage arboricole ou viticole

Mme le Maire expose la possibilité pour les communes d'exonérer de taxe foncière les propriétés non bâties à usage arboricole ou viticole.

Gérard Gunther précise que plusieurs communes ont voté cette exonération.

Jérôme Plasse explique qu'à titre personnel il est contre cette exonération, car cette décision ne résout aucun problème. Cela dit, il pense que cette décision pourrait aider certains collègues, et se dit prêt à voter pour, dans cette optique.

Marie-Claire Braymand pense que cette taxe affectant les propriétaires, ce ne sont pas forcément les exploitants qui en bénéficieront.

Jérôme Plasse dit que cela peut justement aider des propriétaires qui ne peuvent louer les terrains à cause des prix élevés.

Sylvie Jovillard rappelle que cette décision est une décision de principe, car elle n'a que très peu d'impact fiscal pour la commune mais qu'elle a valeur de geste symbolique dans un contexte économique difficile.

Jean-Claude Delestra précise qu'étant directement concerné, il s'abstiendra sur cette question.

Cette exonération est décidée à la majorité

h. location du T3

Une des locataires des logements du bourg a quitté l'appartement pour cause de mutation professionnelle. Michel Vieux a procédé à plusieurs visites.

Il est proposé de louer le bien à Mme Robaey, travaillant sur la commune, aux Ponts-Tarrets et qui se trouve sans véhicule avec deux enfants qui devraient bientôt la rejoindre.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE/JEUNESSE

i. Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le CEJ 2G CAF ainsi que le développement du RAMI

Mme le Maire rappelle le principe des contrats Contrats Enfance Jeunesse avec la CAF. Les objectifs de ce contrat 2011-2014 ont été validés en réunion des Maires concernés, et notamment la création d'une micro-crèche aux Ponts-Tarrets afin de mailler davantage le territoire en terme de structures d'accueil, l'intégration des Ribambins en financement PSU et son ouverture le mercredi et la recherche de locaux pour accueillir le Club des 8 à partir de 2012. Il est précisé que beaucoup d'enfants elginois participent aux différents accueils organisés dans le cadre de ce contrat (Ribambelle, Club des 8, Cap Génération). Mme le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer ce contrat.

Approuvé à l'unanimité.

j. Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter auprès de la CAF une subvention de 112 000 euros pour la création de la micro-crèche

Mme le Maire explique le contexte qui a amené à la volonté de créer cette nouvelle structure. Elle précise également que l'amplitude horaire envisagée est maximale (7h30 – 19h), permettant ainsi une vraie souplesse pour les familles. La commune souhaite par ailleurs rester propriétaire des murs. Mme le Maire sollicite le conseil pour lui donner l'autorisation de faire les demandes de subvention auprès de la CAF.

Approuvé à l'unanimité.

URBANISME

k. Achat de terrains : Chalus, pointe chemin du Margand / Voie du Tacot

La commune a acté l'achat un bout de terrain pour implanter un abribus (implantation assurée par le Conseil Général), ainsi qu'un autre bout de terrain pour l'implantation d'un plot incendie.

Mme le Maire est autorisée à l'unanimité à signer les actes afférents.

l. Remplacement de la TLE par la taxe d'aménagement

A partir du 1^{er} mars 2012, la TLE disparaîtra au profit de la taxe d'aménagement. Elle sera applicable sur les permis de construire, d'aménager, ainsi que sur les déclarations préalables. Les modalités de calcul changeront également, puisque sera prise en compte non plus la SHON, mais la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1m80, calculée à partir du nu intérieur des façades des bâtiments, déduction faite des vides et trémies.

Il est proposé de conserver le taux de TLE actuel, voté à 5% sur la taxe d'aménagement. Proposition adoptée à l'unanimité.

m. Avenant à la délibération n°2010.36 du 14 septembre 2010 concernant l'échange de parcelles avec la CCPBO

La délibération n° 2010.36 a été prise alors que la commune ignorait les n° des parcelles concernées. Mme le Maire explique que le notaire souhaite faire apparaître ces numéros afin de clarifier les informations contenues dans le dossier.

Les parcelles concernées sont les n° 996 et 997.

Mme le Maire est autorisée à l'unanimité à signer une nouvelle délibération autorisant expressément l'échange entre les parcelles 996 et 997.

n. approbation du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Mme le Maire rappelle que la commune a travaillé en partenariat avec la DDT concernant la mise aux normes des bâtiments communaux. La commune a 4 ans pour réaliser les travaux. Après rappel des différentes actions envisagées, le Conseil municipal approuve le PAVE à l'unanimité.

p. solde du contrat triennal.

Mme le Maire demande aux membres du conseil leur autorisation pour leur soumettre une dernière délibération non prévue initialement à l'ordre du jour. Il s'agit d'une simple formalité pour préciser la nature des travaux retenus dans le cadre de la dernière tranche de subventions du contrat triennal. Demande accordée par le conseil.

Et approbation à l'unanimité pour l'enveloppement de travaux de voirie.

Mme le Maire profite de ce sujet pour informer le conseil de l'obtention de 3944 euros grâce à la sollicitation soumise à la dotation du conseil général pour les amendes de police. Dès l'arrêté d'attribution reçu, les travaux du Chemin de Saint Paul et le passage piétons aux Ponts-Tarrets pourront être réalisés.

AUTRES

o. Transfert du pouvoir de police spéciale du Maire au Président de la CCPBO

De nouvelles logiques territoriales tendent à affaiblir le pouvoir de police du Maire, et donc les communes.

Mme le Maire propose au conseil de refuser ce principe qui met en péril l'avenir des communes. Proposition adoptée à l'unanimité.

p. Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2010.

Le rapport fait état de la qualité du service rendu aux usagers par la SDEI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

q. Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2010.

Les rapports font état de la qualité du service rendu aux usagers par le SAVA.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

2. Compte-rendu des différents conseils d'administration et réunions intercommunales

Michel VIEUX :

- Réunion à venir au SYDER le 11 octobre – à l'ordre du jour : l'élection d'un nouveau président suite à la démission de C. Bréchart.
- Demande la possibilité d'étudier l'installation d'un point d'eau au local technique.

Jérôme PLASSE :

- Pas de réunion mais des informations concernant le cimetière
 - o L'angle du mur du vieux cimetière s'effrite
 - o Le fossé le long de la départementale creuse sous le mur à cause de l'eau qui s'infiltré.
 - Mme le Maire voit avec le Conseil Général si on peut mettre des buses
 - o La tombe de stockage de matériel, qui n'appartient à personne, s'effrite de plus en plus. Va demander un chiffrage pour la faire enlever.
 - o Des vis ont été volées sur le columbarium
 - o Propose d'ajouter de la gravette devant le columbarium pour terminer cet espace
 - o Demande un devis boucher la fissure grandissante sur le mur du nouveau cimetière.

Jean-Claude DELESTRA :

- n'est pas allé à l'Assemblée générale de l'ADMR, retenu par ses vendanges.
- Au niveau du SAVA : RAS concernant la commune
Désignation d'un nouveau suppléant pour le SAVA : Guy PICAMAL

Olivier MORIN :

- CCPBO : réunion le 22 septembre
 - o Attribution marché voirie
 - o Création d'une commission intercommunale des impôts directs (début au 1^{er} janvier 2012)
 - o Mise à jour du tableau des effectifs
 - o Convention 2011/2012 avec Aquaval
 - o Modification du taux de cotisation au contrat groupe « assurance du personnel » (négocié par le Centre de Gestion)
 - o Modification des tarifs « taxe de séjour » au 1^{er} janvier 2012 ; cette taxe passera de 0.33 à 0.40 €
 - o Exonération de la TEOM à la SAS Financière de Létrette à Létra pour 2012
 - o Vente de bois à la forêt de la Flachère
 - o Abandon du recouvrement de créances 2008 (80 euros) concernant l'accès à la déchetterie
 - o Décisions modificatives au budget développement économique
 - o Déclaration sans suite du lot n°3 du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus des déchetteries.
 - o Convention de cofinancement avec la Maison de l'emploi et de la formation en pays Beaujolais pour 500 € par an.
- SMADEOR : projet de création d'une ZAC liée au raccordement de l'A89 (échangeur des Olmes)
 - o Une étude a été faite et un zonage serait étudié prioritairement sur les communes de Bully, Sarcey et les Olmes les plus adaptées à recevoir cette ZAC en raison de leur configuration géologique
 - o Inquiétudes :
 - Cette ZAC n'a de sens que si elle est connectée à l'autoroute or celle-ci n'aboutit pour l'instant nulle part
 - Les entreprises sollicitées sont des multinationales et non pas des entreprises locales
 - Quelle connexion avec Villefranche ?

⇒ Prise de position du syndicat mixte SMADEOR en juin 2012
- Comité de fleurissement : O.Morin souligne le travail réalisé par le Comité de Fleurissement qui a permis à la commune d'obtenir cette année le 2^{ème} prix du fleurissement au niveau du concours de l'Office du Tourisme

Lucie DUPORT : réflexion sur la signalétique des Ponts-Tarrets

- Réflexion en collaboration avec le conseil général pour répondre à différents problèmes :
 - o Problème de la surabondance des panneaux annonçant les événements de toutes les communes environnantes normalement soumis à autorisation
 - o Demandes d'implantation de pancartes sur des terrains privés par certains commerçants hors commune
 - o Demande de Côté Hôtel pour améliorer sa signalétique et des professionnels de la restauration et de l'hébergement qui sont régulièrement obligés d'orienter leurs clients perdus.
 - o Signalisation nécessaire de la Maison du Tourisme en lien avec la CCPBO
 - o le manque d'identification et d'appartenance des Ponts-tarrets à la commune de Légny
- En réponse, plusieurs actions sont programmées :
- Le Conseil général va faire enlever les panneaux non autorisés hors de l'agglomération et qui ne répondent aux critères réglementaires de signalisation en bordure de routes départementales
- La commune va investir sur des implantations supplémentaires permettant d'installer de nouveaux fléchages directionnels payés par les commerçants. Chaque implantation sera surmontée un panneau précisant Légny, lieu-dit Ponts-tarrets.
- La commune va faire réaliser un plan de zonage listant l'intégralité des activités sur la commune de Légny et fonctionnant par code couleur et qui sera implanté sur le parking de la gare. Il permettra

ainsi aux personnes perdues de se situer et de repérer le professionnel recherché. Deux points relais seront également prévus : un sur le parking de la salle des fêtes, l'autre au rond-point du Soanon.

- Pour régler de manière durable les panneaux annonçant les manifestations, la Commune a retenu la proposition de la société Giraud qui sont deux grands panneaux à pions, permettant manuellement d'indiquer dates, lieux et nature des manifestations (cette solution étant de loin beaucoup plus abordable que des panneaux lumineux). Ces panneaux amovibles seront enlevés lorsqu'il n'y aura pas de date à annoncer et dévoileront alors une grande photo de la commune. Les deux implantations prévues : à l'entrée de la commune, en arrivant de Lyon au 1er rond-point et l'autre au rond-point du Soanon.
- Les services de la MDR du Bois d'Oingt doivent intervenir pour faire porter la mention Légny (**Le Bourg**) sur les panneaux directionnels routiers
- Enfin le panneau d'entrée d'agglomération sera avancé car en partie caché aujourd'hui par les bosquets et Mr Brécard va demander le changement de libellé : actuellement indiqué les Ponts-Tarrets commune de Légny, par Légny (Lieu-dit les Ponts-Tarrets).
- M. Picamal émet l'idée de déplacer les panneaux qui se situent à l'angle de la D338 et de la route du Breuil

3. Questions diverses

- Sylvie JOVILLARD :
 - o Fait part de la demande de l'école de musique du Bois d'Oingt (pas une association, mais bien une école) pour que la commune finance l'école par une convention, sous forme de subvention des nouvelles adhésions des elginois, par un bon de réduction à l'inscription de 15 euros.
 - 3 voix pour, 1 abstention, 6 voix contre
 - o Ouverture de la Maison du Tourisme ce vendredi aux Ponts-Tarrets
 - Sera ouverte du vendredi au dimanche en octobre et novembre
 - Une personne formée, recrutée en CDD
 - 1^{er} Bilan fin novembre
 - o Les travaux dans la petite Rue sont décalés au printemps
 - o Anciens Combattants : un travail a été fait pour remobiliser les habitants de Légny lors des commémorations. Une exposition aura lieu à la salle des fêtes pendant la semaine du 11 novembre, et des rencontres sont prévues avec les classes elginoises.
- Gérard Gunther précise qu'en tant que nouveaux conseillers, M. Picamal, Mme Braymand et lui-même souhaitent s'impliquer dans les commissions et délégations. Il est rappelé que les délégations sont soumises à délibérations et toutes pourvues, hormis une place de suppléant au SYDER.
 - o Commission urbanisme : M. Gunther, Mme Braymand
 - o Commission enfance/jeunesse : Mme Braymand, M. Cordier
 - o Voirie communale : M. Gunther
 - o CCAS : M. Cordier
 - o SYDER : M. Gunther suppléant.

Mme Braymand affirmant être le porte-parole de la directrice de l'Ecole et de plusieurs parents demande à être au Conseil d'Ecole. Du fait de sa présence régulière à l'école, elle indique qu'elle a déjà été interrogée sur certains sujets comme l'installation des rideaux dans les nouvelles classes.

Mme le Maire répond que les rideaux sont prévus au budget 2012.

Dominique Cordier, en tant que professionnel de l'éducation, souhaite être aussi retenu.

Mme Jovillard rappelle qu'elle-même assiste déjà aux Conseils d'école, et qu'il n'y a qu'une place à pourvoir. Que M. Cordier a le mérite d'apporter son expérience professionnelle et que non impliqué au sein de l'école aura aussi un recul enrichissant. Mais va se renseigner pour savoir si possible d'être trois. Mais rappelle que la commission communale enfance/jeunesse permet d'accueillir tout le monde.

- Jérôme PLASSE demande si l'élagage des platanes à l'entrée du village peut être demandé au Conseil général

- Réponse de Mme le Maire : Oui

Question de Mme MASSINI :

Pourquoi les Ponts-Tarrets ont-ils été choisis pour accueillir une micro-crèche, alors qu'elle considère que c'est l'endroit le plus bruyant et pollué de la commune ?

Réponse de Mme le Maire :

- C'est un lieu de passage, une trajectoire importante des liaisons domicile/travail donc susceptible d'attirer les parents (monter au bourg n'est pas forcément pratique) et qui offre des opportunités à des communes proches qui n'ont pas de structure petite enfance ou qui n'adhèrent pas à un CEJ
 - Olivier Morin souligne également que cela était une des rares opportunités de parcelle avec bâti sur la commune
- Guy Picamal : peut-on installer une poubelle sur le parking ?
- Réponse de Mme le Maire : Oui
- Tout le monde est d'accord pour recevoir les convocations au Conseil Municipal par e-mail.

Fin de séance à 23h00